

Préavis municipal no 68 relatif à l'acquisition d'une fraction de la parcelle no 436 d'une superficie de 6'023 m2 sise au lieu-dit « En Vertelin ».

Rapport de la commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Composition de la commission des finances :

Laurent BACHELARD	1 ^{er} membre
René BARIONI	Rapporteur
Kátia ANNEN	
Claudine BOVET	
Regina BOVET	
Valérie CORNAZ-ROVELLI	
Christian VERNEX	
Jeannette WEBER	
Isabelle WEGMANN	

s'est réunie les 18 et 25 août, ainsi que le 1^{er} septembre 2014.

Excusée : Jeannette Weber les 18 et 25 août.

Remerciements

La commission remercie vivement M. Collaud, municipal des finances, de sa disponibilité, de la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 25 août.

Rappel

Les besoins en terrains à bâtir pour la création de logements et de places de travail sont à la hausse et l'urbanisation de Gland tend à se rapprocher de La Ballastière dont la localisation n'est pas conforme aux planifications directrices supérieures. L'esquisse de relocalisation totale des entreprises de ce secteur industriel passe par une relocalisation partielle qui permet de libérer des surfaces utiles, voire indispensables. Ainsi, la parcelle 436, propriété des CFF, qui prévoit le regroupement de SADEC, de SOTRIDEDEC et de la nouvelle déchèterie, satisfait cette exigence.

Aspects financiers

Si tous les délais sont respectés, une nouvelle déchèterie pourrait voir le jour à fin 2016/début 2017. La municipalité estime qu'avec un taux de récupération limité à 70% et pour une population de 16'000 habitants, la nouvelle déchèterie devrait durer 15 à 20 ans.

Préavis municipal no 68 relatif à l'acquisition d'une fraction de la parcelle no 436 d'une superficie de 6'023 m2 sise au lieu-dit « En Vertelin ».

Il est à noter que le prix du terrain (CHF 285.-/m2) a été fixé par les CFF et qu'il est le même que celui proposé à SADEC et SOTRIDEDEC.

Par contre, pour l'instant, rien n'est prévu pour la parcelle 427 sur laquelle est située la déchèterie actuelle. On peut toutefois estimer que son prix au m2 est le même que pour la parcelle 436.

Enfin, malgré les synergies prévues avec SADEC et SOTRIDEDEC, on peut regretter qu'aucun projet concret n'ait accompagné ce préavis.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis, soit :

Le conseil communal

- vu - le préavis municipal no 68 relatif à l'acquisition d'une fraction de la parcelle no 436 d'une superficie de 6'023 m2 sise au lieu-dit « En Vertelin » ;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï - le rapport de la commission des finances;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

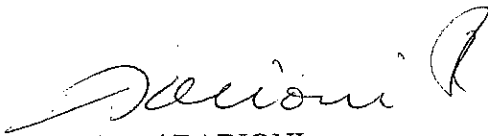
décide

- I. d'autoriser la municipalité à acquérir une fraction de la parcelle 436 d'une superficie de 6'023 m2 sise au lieu-dit « En Vertelin » pour un montant de 1'716'555 francs ;
- II. d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de 1'716'555 francs aux conditions les plus favorables.

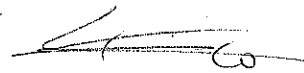
**Préavis municipal no 68 relatif à l'acquisition d'une fraction de la parcelle
no 436 d'une superficie de 6'023 m2 sise au lieu-dit « En Vertelin ».**



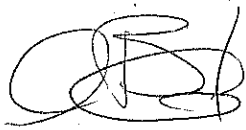
Laurent BACHELARD
1^{er} membre



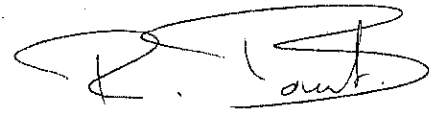
René BARIONI
Rapporteur



Katia ANNEN



Claudine BOVET




Regina BOVET



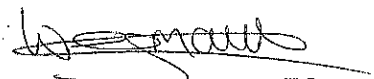
Valérie CORNAZ-ROVELLI



Christian VERNEX



Jeannette WEBER



Isabelle WEGMANN

